

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique  
à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 9 MAI 2012 À DRUMMONDVILLE**

Québec, le 17 avril 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)* par WM Québec inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 9 mai, à compter de 19 h 30, à la salle Lessard du Centre communautaire de loisirs Claude-Nault, situé au 480, rue Lessard à Drummondville**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2012, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Centre communautaire de loisirs Claude-Nault, 4677, Traversy, Drummondville ;
- Bibliothèque municipale Côte-Saint-Germain, 545, rue des Écoles, Drummondville.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Le promoteur, WM Québec inc., estime que la capacité de l'actuel lieu d'enfouissement technique (LET) de Drummondville, dans le secteur de Saint-Nicéphore, serait atteinte au courant de 2013. Il souhaite donc procéder à l'agrandissement de son aire d'exploitation sur une superficie de 48,6 ha, augmentant ainsi la capacité du lieu de 12 millions de tonnes et permettant la poursuite de l'exploitation pour environ 20 ans, en fonction des besoins en élimination de la clientèle. Ce LET dessert les régions du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de l'Estrie ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le projet consiste à agrandir le site par la construction de 23 cellules d'enfouissement, en 2 phases distinctes. Selon le promoteur, la première phase débiterait en 2012 avec l'aménagement d'une seule cellule au sud-ouest de l'aire actuellement exploitée. La deuxième phase commencerait en 2016 et regrouperait 22 cellules au nord-ouest du lieu existant.

Les installations nécessaires à cet agrandissement comprendraient un système d'imperméabilisation à double niveaux ainsi que l'aménagement de fossés et de chemins d'accès périphériques, de systèmes de collecte et de gestion du lixiviat, de même qu'un réseau de captage et de gestion du biogaz généré par les matières résiduelles. Ces installations seraient aménagées au fur et à mesure de la construction et de l'exploitation de chacune des 23 cellules. L'exploitation débuterait en 2013. Le coût du projet est estimé à près de 85 M \$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, ce projet aurait notamment des répercussions sur la qualité de l'air, les eaux de surface et les eaux souterraines, le bruit et la circulation.

L'émission d'odeurs serait ponctuelle en phase de construction des installations de traitement du biogaz. Afin de restreindre ces effets, le promoteur limiterait la durée et la surface d'excavation au moment de la pose des conduites de transport du biogaz et utiliserait un système de neutralisation des odeurs. L'entreprise propose également d'assurer un suivi de la perception des odeurs.

Selon l'étude d'impact, puisque le déboisement, le décapage des sols, la gestion du lixiviat ou encore des déversements accidentels pourraient avoir des répercussions sur les eaux de surface et souterraines, le promoteur prévoit mettre en place des mesures particulières. En l'occurrence, il entend maintenir un système de traitement des eaux de lixiviation performant et au besoin, aménager des étangs de sédimentation pour capter les eaux de surface et permettre le dépôt des matières en suspension avant leur rejet au milieu récepteur. Il pourrait également, préalablement au décapage des sols, installer des barrières à sédiments au pourtour de la zone des travaux et en assurer l'entretien.

Le promoteur envisage aussi une augmentation du niveau sonore à certains endroits au pourtour du LET au cours de l'aménagement et de l'exploitation de certaines cellules d'enfouissement. Cette augmentation toucherait, entre autres, les résidants de la rue de la Cordelle et la rue Dominique. L'installation d'un écran acoustique et d'une butte de dissimulation en périphérie du lieu contribuerait à minimiser cet impact.

Le transport requis durant les périodes de construction viendrait toutefois accroître la circulation sur le boulevard Saint-Joseph et la route Caya. À titre d'exemple, durant quelques 10 semaines en 2016, période à laquelle la superposition des trafics d'exploitation et de construction atteindrait un maximum, il pourrait y avoir jusqu'à 144 passages supplémentaires.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [let-drummondville-saint-nicephore@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-drummondville-saint-nicephore@bape.gouv.qc.ca).